

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, avis favorable de la Commission sur ce rapport.

Il s'agit d'approuver et d'autoriser la signature du nouveau protocole d'accord du PLIE pour la période 2012-2016. Je vous rappelle que le PLIE est cofinancé par la Commission Européenne, sur le volet FSE, et que c'est un outil de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion qui permet de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Le PLIE organise et propose des parcours individualisés pour l'accès à l'emploi des personnes en grandes difficultés sociales et professionnelles à travers des fonctions d'accueil, d'accompagnement, de mise en situation de travail, de formation et d'actions diverses destinées à lever les freins connexes à l'emploi.

Depuis 2006, le PLIE est rattaché à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon dont il constitue le volet insertion professionnelle et le volet emploi-insertion du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Fin 2011, ces dispositifs ont été évalués afin de définir les modalités de leur renouvellement. Ainsi, pour la période 2007-2011, 6.204 personnes ont bénéficié d'un parcours d'insertion, d'une durée moyenne de 22 mois.

Le profil type d'un participant au PLIE est le suivant :

- Demandeur d'emploi de longue durée, et pour près de la moitié, bénéficiaire du RSA ;
- Principalement des femmes, de plus de 35 ans avec un faible niveau de formation ;
- Un tiers des bénéficiaires du PLIE résident en quartier CUCS.

A l'issue de ce parcours, trois quarts des bénéficiaires ont pu accéder à un contrat de travail ou une formation.

Concernant le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, l'évaluation menée fin 2011 en vue de son renouvellement a permis aux partenaires de dresser trois constats :

- Tout d'abord, l'existence d'un sur-chômage dans les territoires du contrat de ville où une personne active sur cinq se déclare à la recherche d'un emploi ;

- Ensuite un déficit de qualification et des niveaux de formation moins élevés des demandeurs d'emploi résidant en quartiers CUCS en comparaison de ceux vivant en dehors des quartiers prioritaires ;

- Enfin, et cela est positif, un effet de correction des inégalités au profit des publics CUCS, ceux-ci étant plus largement représentés dans les dispositifs d'insertion, bien que *in fine*, les sorties à l'emploi, via les contrats aidés ou les contrats de droit commun, restent plus difficiles.

C'est pourquoi, à partir de ces éléments, deux objectifs majeurs ont été pris en compte par les partenaires institutionnels, associatifs, économiques, pour la définition des nouveaux objectifs, à savoir :

Premièrement : renforcer l'accès à la formation lors des parcours d'insertion, en travaillant de concert avec Pôle emploi et le Conseil régional.

Deuxièmement, articuler les parcours d'insertion avec les opérations de recrutement conduites par le service aux entreprises de la maison de l'emploi afin de préparer les publics en amont en vue de les positionner sur ces opportunités d'emploi.

C'est ce que nous avons mis en œuvre sur les recrutements des enseignes du Cours Oxygène, ce qui a permis à 260 personnes d'accéder à un emploi, dont la moitié était issue des dispositifs d'insertion. Six mois après, le bilan de cette opération fait apparaître que 70 % des personnes sont toujours en emploi dans l'enseigne initiale ou dans une autre enseigne.

C'est donc dans cet esprit que nous travaillons actuellement pour le recrutement des 860 emplois du Pôle de loisirs et de commerce de Confluence qui ouvrira début avril.

Pour ce faire, il est important de mutualiser, de coordonner les dispositifs d'insertion afin d'améliorer leur complémentarité et leur efficacité et d'impliquer tous les acteurs économiques du bassin d'emploi autour de ces questions.

C'est le but recherché par les partenaires de l'emploi locaux à travers le PLIE et c'est donc dans cet esprit que s'inscrit ce nouveau protocole.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement :
Monsieur le Maire, quelques remarques générales sur l'efficacité et la plus value du PLIE en matière d'accès à l'emploi.

Ce dossier est extrêmement important et au moment où vous nous proposez un nouveau protocole pour les années 2012-2016, un regard critique mais constructif nous paraît bien utile.

L'objectif principal de tout PLIE, défini dans le protocole d'accord, est d'amener en « sortie positive » une partie des demandeurs d'emploi ayant intégré le dispositif. Les sorties positives, pour être clair, désignent les accès à un « emploi durable » (tout contrat de travail de plus de 6 mois) ou à une formation qualifiante ou encore, les créations d'entreprises. A chaque référent du PLIE sont assignés un nombre de demandeurs d'emploi et un objectif annuel de sorties positives.

En ce sens, avec un pourcentage de « sorties positives » à atteindre, fixé par les signataires du protocole, le PLIE se donne un objectif de résultat. C'est l'originalité de ce dispositif et nous pensons que c'est une bonne chose car cette déclinaison avec objectif ne se pratique généralement pas au sein du service public de l'emploi.

C'est ce nombre de « sorties positives » qui est l'indice le plus pertinent de réussite du PLIE. Or, qu'observe-t-on si l'on regarde le bilan du précédent PLIE sur la période 2007-2011 ? On constate une baisse continue du nombre de « sorties positives » : on passe de 627 sorties en 2007 à 270 (seulement, j'allais dire) en 2011. Rapporté au nombre de participants par année, on passe de 22 % de sorties en 2007 à 11 % en 2011.

Bien évidemment, la conjoncture économique a évolué au fil de ces années et le marché du travail s'est tendu, ce qui ne facilite pas l'insertion dans l'emploi. Mais il faut regarder les choses en face. Au regard des moyens financiers mobilisés (près de 3 millions d'euros par an, dont 500 000 € de la Ville pour le prochain protocole), on a le sentiment qu'il s'agit d'un dispositif qui mobilise beaucoup de moyens pour des résultats plutôt décevants jusqu'à présent.

Certes, on peut comprendre les difficultés à remettre dans l'emploi des publics en grande difficulté, des publics complètement déstructurés même. Mais le PLIE s'adresse, d'après les textes, « aux chômeurs confrontés à une exclusion durable du marché du travail ». Je précise que la circulaire instituant le PLIE ne définit pas explicitement leurs ayants droit. Ce qui veut dire qu'il peut accueillir des publics considérés comme « plus employables » que d'autres. A titre d'exemple, dans le public du PLIE 2007-2011, 24 % des bénéficiaires (près d'un quart) ont un niveau supérieur au Bac.

Le PLIE est un dispositif souple. S'il apporte une plus value en matière de proximité des services et de coordination, nous pensons qu'il doit gagner en efficacité. Non par des moyens financiers supplémentaires, ils sont déjà importants, mais en créant, en expérimentant et en évaluant de nouvelles réponses territoriales.

Dans un contexte d'augmentation du taux de chômage, le PLIE doit développer sa compétence de placement. C'est indispensable, c'est urgent. Comme le notait le Cabinet AMNYOS dans une de ses évaluations, les « opérateurs du PLIE sont souvent loin du monde de l'entreprise ». Oui, il faut rapprocher l'insertion de l'économie réelle.

Certes, des liens et des contacts existent avec le monde de l'entreprise. Nous ne disons pas le contraire. Mais ils sont trop ponctuels et se limitent à des démarches de rapprochement entre l'offre et la demande. Ce partenariat avec les entreprises est encore insuffisant malgré un affichage fort et quelques exemples comme ceux que vous nous citez (Pôle commercial de Confluence, Cours Oxygène). Alors que des métiers sont « en tension », proposer des personnes dont la motivation et les capacités sont en adéquation avec les postes est déterminant.

Le PLIE a des atouts pour répondre à cette situation, même si ce n'est pas facile compte tenu du public, souvent très éloigné de l'emploi. Avec les référents de parcours, le PLIE dispose d'une connaissance fine des personnes accompagnées. C'est bien, mais il faut aller au-delà. L'efficacité du PLIE dépend de cet accompagnement personnalisé mais aussi, d'une compétence de placement à l'emploi qui intègre une culture de l'entreprise avec une compréhension des contraintes du poste et des attentes de l'employeur privé. C'est le point faible du PLIE à notre avis. L'analyse du travailleur social est d'abord fondée sur les besoins de la personne, comme par exemple, son besoin de retrouver un emploi et ses problématiques individuelles (garde d'enfant, santé, permis de conduire...). Elle n'est pas assez en phase avec les logiques et les exigences du monde de l'entreprise. C'est là que le PLIE doit gagner en efficacité.

Pour améliorer les liens avec les entreprises, il faut agir avec pragmatisme. L'enjeu est de mobiliser les entreprises en dépassant la seule problématique individuelle de recrutement. Cette mobilisation n'est pas facile dans la mesure où les dirigeants d'entreprises ont « le nez dans le guidon ».

Une piste mériterait d'être expérimentée, c'est celle du parrainage. Elle a été proposée dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, lancé par Jean-Louis Borloo, alors Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale. Le parrain, qui peut être un salarié en activité ou un retraité, jouerait un rôle de médiation entre le demandeur d'emploi et l'employeur. C'est une forme de coaching qui existe mais surtout pour les Cadres et peu pour les simples salariés. Des expériences ont démontré que c'est notamment la confiance en soi, la faible capacité à valoriser ses compétences, la faible connaissance de l'environnement professionnel dans lequel ils s'inscrivent, qui font défaut aux demandeurs d'emploi. Le parrain peut aider à lever ces freins à l'emploi.

Cela ne remettra en rien en cause le travail des référents de parcours. Le référent continuerait le suivi du parcours d'insertion

professionnelle en étant l'interlocuteur du parrain et du parrainé. Il resterait le seul interlocuteur pour la gestion des problèmes sociaux, des problèmes de santé, de logement, de famille, de justice. Le parrainage serait une action régulière inscrite dans la durée, en complément des étapes d'insertion, souvent de courte durée, déjà inscrites dans le PLIE.

Voilà une piste que nous suggérons : la mise en place d'un réseau de parrainage. Cette démarche qui apporterait au réseau de l'insertion et aux publics accompagnés, la connaissance de la logique économique. C'est une action individualisée, du sur mesure, du pragmatisme pour optimiser l'accès à l'entreprise qui est synonyme d'accès à l'emploi. C'est aussi comme ça qu'il faut agir pour lutter contre le chômage.

La Ville peut avoir un rôle d'initiateur de cette démarche. Elle est l'un des principaux financeurs du PLIE. Elle doit, elle se doit de le rendre plus efficace.

M. LE MAIRE : Merci. Mme Inès de Lavernée va être envieuse sur le temps de parole !

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, Madame l'Adjointe, à l'occasion de la signature de ce protocole du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Lyon pour la période 2011 à 2016, je voudrais féliciter l'équipe du PLIE pour le travail courageux de réflexion et de remise à plat de ses pratiques effectué ces derniers mois avec la participation de tous les acteurs concernés (monde de l'insertion, de l'entreprise, élus et personnes en parcours d'insertion). J'avais déjà souligné ici certaines carences ou rigidités du système qui contribuaient à le scléroser.

J'ai moi-même participé à ces groupes de travail et les échanges ont été très riches faisant ressortir les attentes importantes des différentes parties prenantes et de gros manques de communication entre les uns et les autres ! Le texte de synthèse produit par l'équipe du PLIE acte plusieurs axes de travail pour que le PLIE soit véritablement un chemin de retour vers l'emploi pour un plus grand nombre de nos concitoyens. Ces axes semblent évidents à énoncer mais j'ai pu vérifier en discutant avec les uns et les autres, qu'ils ne l'étaient pas tant que cela, loin de là !

Car en effet, il reste de nombreux efforts à faire pour mieux suivre le parcours de chaque participant : points d'étape tous les 6 mois par une commission plurielle et limitation à 3 ans du parcours, une responsabilisation plus poussée du participant avec signature d'un contrat d'engagement et remise d'un livret de parcours. Je note également la volonté de professionnaliser davantage les référents de parcours en leur donnant accès à plus d'informations, en leur proposant des échanges d'expérience, avec la mise en place d'outils de diagnostic commun à l'entrée du PLIE pour plus d'efficacité dans la mise en place des parcours.

Je retiens enfin, la prise de conscience du rapprochement indispensable du monde de l'insertion avec le monde de l'entreprise, pas si évidente...

M. LE MAIRE : Ca, c'est vrai.

Mme BALAS Laurence : C'est peut-être la chose qui m'a le plus frappée au fil des Conseils d'administration et des réunions auxquels j'ai assisté.

Mais si avoir mis sur le papier ces évolutions indispensables est un pas important (on peut juste regretter que cela n'ait pas été fait avant, tant certaines choses sont évidentes), il faut maintenant pouvoir les traduire dans la réalité et ce sera certainement plus difficile, notamment du fait du très grand nombre d'intervenants venant d'horizons très variés et de la multiplicité des dispositifs... L'équipe du PLIE a marqué sa volonté d'avancer, je lui souhaite de réussir dans une période où la formation professionnelle est la clé du retour à l'emploi, comme l'a rappelé le Président de la République.

Nous le savons tous ici, l'emploi est sans doute aujourd'hui la première préoccupation de nos concitoyens et nous connaissons aussi les dégâts immenses que peuvent provoquer le chômage pour un individu et sa famille.

C'est bien pour éviter ces drames que le Gouvernement a pris récemment des mesures fortes comme le recours à l'activité partielle et la formation plutôt que le licenciement...

M. LE MAIRE : C'est bien !

Mme BALAS Laurence : Mais oui, il peut aussi faire des choses bien pour l'emploi et on peut le dire ici parce que c'est rare de l'entendre.

M. LE MAIRE : Mieux vaut tard que jamais !

Mme BALAS Laurence : Non, non, non... Le Gouvernement a toujours fait des choses, depuis le début en matière d'emploi.

(Protestations.)

Et bien, je vais vous les dire en détail si vous voulez que je vous les explique ?

M. LE MAIRE : Non, allez-y, Madame Balas, continuez. Mais avouez que vous donnez... et personne ne vous invite à aller sur le terrain.

Mme BALAS Laurence : Non, Monsieur le Maire, tout le monde doit faire des efforts et c'est le sens de mon propos. Les acteurs

du PLIE ont fait un travail que je trouve remarquable pour essayer d'avancer vers plus d'efficacité. Le Gouvernement a aussi proposé des mesures qui s'appliquent à une situation exceptionnellement difficile en ce moment en matière d'emploi, avec un certain nombre de mesures. L'Etat et les Collectivités locales doivent travailler ensemble sur ce sujet difficile. Je sais que Mme Condemine s'y emploie et que l'Etat s'y emploie aussi. Ca devrait être un travail collectif de tout le monde.

M. HELAL Karim : A Lyon, comme partout ailleurs, l'impact économique et social de la crise induit une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, et cela pour toutes les catégories de publics et de secteurs d'activité. Toutefois, cette hausse et c'est mentionné dans le rapport, s'est fortement ralentie au cours de la dernière année et est deux fois moins importante dans notre ville qu'au plan national.

Cela traduirait l'engagement de notre ville en partenariat avec le service public de l'emploi, en faveur de l'emploi justement, de la formation, de l'insertion professionnelle et du soutien à la création d'activités économiques. On pense immédiatement à l'émergence de nouvelles activités liées aux grands projets d'aménagement que nous conduisons, comme cela a été évoqué à la Confluence, 800 emplois nouveaux d'ici au printemps 2012 avec l'enjeu de création d'emplois durables, je pense également à la Part-Dieu ou au boulevard scientifique de Gerland. Le PLIE apporte sa contribution à l'engagement de notre Ville, notamment en direction des publics les plus fragiles. Je ne veux pas oublier le développement des pôles de proximité de Gerland, de Mermoz et de la Duchère, ou à l'action des missions locales qui ont des résultats significatifs.

En ce qui concerne le protocole d'accord 2012-2016 du PLIE, je ne veux pas entrer dans le détail de l'ensemble des actions, je crois que le plan a bien été présenté par Mme Condemine. A titre d'exemple pour illustrer la démarche, je citerai le plan d'actions emploi et développement durable, la filière bâtiments et énergies renouvelables qui s'inscrit dans le Plan Climat du Grand Lyon et dans celui du programme de mobilisation des filières de la région Rhône Alpes qui illustre bien notre démarche. Les nouveaux emplois liés à la maîtrise de l'énergie nous imposent de faire évoluer les pratiques et les connaissances dans ce domaine. Tous les métiers du bâtiment sont concernés par cette mutation, avec une implication des partenaires économiques bien entendu, et des entreprises qui contribuent dans notre ville à réinsérer dans l'emploi des jeunes ou des moins jeunes.

Autre focus, l'insertion par les clauses, l'article 14 du Code des marchés publics qui a permis en 2011 qu'au sein de la DGIT soit générées 25.700 heures d'insertion avec 57 personnes concernées. Alors, Madame Balas, vous évoquez l'action du Gouvernement, je voudrais vous indiquer que les efforts de la Ville de Lyon dans ce domaine ont des limites. La participation de l'Etat, justement, au fonctionnement de la Maison de l'Emploi est en régression au moins de 30 %. L'impact de ces décisions gouvernementales est toujours à terme la disparition d'actions particulièrement utiles dans nos pôles de

proximité, et supprimer des moyens là où il y en a le plus besoin, revient à remettre en cause l'humain et notamment nos concitoyens les plus vulnérables.

La politique du Gouvernement en la matière est complètement incohérente : désengagement massif des financements de la formation des demandeurs d'emploi, démantèlement de l'AFPA et du GRETA, ponction d'une part importante des fonds mutualisés. Si les collectivités locales agissaient de la même manière et se retiraient des aides d'accès à l'emploi au prétexte du désengagement de l'Etat, les conséquences seraient immédiates et dramatiques. Heureusement, nous ne le ferons pas.

Pour conclure, je saluerai les salariées de Lejaby dont chacun connaît le parcours, qui ont été justement reçues par le Président-candidat il y a quelques semaines. Elles ont tenu à lui rappeler les 700.000 chômeurs supplémentaires depuis le début de son quinquennat, elles lui ont rappelé qu'elles refusaient d'être utilisées pour faire oublier ce désastre de cinq ans de mandat, et elles lui ont demandé également de ne pas se servir de la future proposition de concertation des citoyens sur la formation et l'occupation des chômeurs pour faire oublier ce triste bilan, et enfin elles lui ont dit que ce n'était pas d'annonces provocatrices dont notre pays avait besoin mais d'une stratégie sérieuse de relance économique industrielle, en s'appuyant sur une véritable politique de formation professionnelle, d'élévation générale des qualifications des salariés et des demandeurs d'emplois. J'évoque ces questions parce que vous en avez parlé, Madame Balas.

Je conclurai en disant qu'à l'échelle de notre Ville avec ce PLIE que nous approuvons, nous voulons conforter la Maison de l'Emploi et de la Formation avec des objectifs précis et une ambition de mobilisation de l'ensemble des leviers et des acteurs, parce qu'elle apporte chaque jour à des centaines de personnes, et d'abord aux plus fragiles, à celles issue des quartiers les plus populaires, à celles touchées par le chômage, un lieu dans lequel ils et elles trouvent des conseils et des moyens pour accéder à l'emploi durable.

(Protestations de Mme Balas.)

M. LE MAIRE : Madame Balas, laissez-le parler. Tout à l'heure je n'ai pas interrompu M. Broliquier, c'est mon jour de clémence !

M. HELAL Karim : Je terminais Madame Balas, vous m'avez empêché de finir ma conclusion. Oui, Monsieur Broliquier il me semble a dépassé de quelques minutes, je l'ai senti quelque peu moins véhémence. C'est terminé.

M. LE MAIRE : Deux mots simplement. Si vous voulez, M. Héral a raison, au moins pour ce qui concerne l'agglomération. Ce qui est un peu difficile sur les problèmes de chômage et d'emploi, c'est que les engagements de l'emploi changent tout le temps. Il arrive un

ministre, il vous dit : « Il faut faire ça », par exemple la Maison de l'Emploi. Lorsque M. Boorlo était là il nous a dit : « Ah, Monsieur le Maire, il faut absolument faire la Maison de l'Emploi ! » Quelque temps après, arrive un autre ministre qui nous dit : « Cela ne sert plus à rien ! », et donc nous, on se désengage.

Donc, évidemment, quand vous êtes une collectivité locale, vous êtes un peu tiré à hue et à dia. On va dire qu'en matière gouvernementale, comme en matière locale d'ailleurs, de la continuité dans l'action ne nuit pas et qu'évidemment c'est très embêtant. Vous allez voir pour la prochaine campagne municipale, moi je ne vais pas changer, je vais m'appuyer très fort sur mon bilan. Je ne vais pas changer les propositions en dernière minute, ce sera dans la continuité parce que je peux m'appuyer sur le bilan. Evidemment, quand il y en a moins c'est plus dur.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)